

COMITE SYNDICAL
MDE
Délibération n° 6

SEANCE DU 10 JUIN 2024

L'an 2024, le 10 juin à 10H00, s'est réuni au siège du SDE07 à Privas, le Comité syndical du SDE, sous la présidence de Monsieur Patrick COUDENE.

Membres convoqués : 99

Membres présents : 52

Pouvoirs : 12

Excusés : 7

Membres votants : 64

OBJET : ADHESION NOUVELLE COMMUNE A LA COMPETENCE FACULTATIVE MAITRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE ET CONSEILS EN ENERGIE PARTAGES

Vu la délibération N°2 du comité syndical en date du 25 octobre 2010 relatif à la modification des statuts du SDE 07 et la création d'une compétence facultative ;

Vu l'annexe à la délibération N°2 du comité syndical en date du 25 octobre 2010 relative à la compétence facultative « Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagé » ;

Vu les délibérations des communes et communautés de communes ardéchoises sollicitant l'intervention du SDE 07 dans le cadre de cette compétence facultative ;

Vu la délibération n°1 du Comité Syndical du 13 décembre 2022 portant sur les modifications de financements du SDE 07 – Décision 18.

N°INSEE	Collectivité	Date de délibération de la collectivité
07028	BEAULIEU	28/03/2024

Il appartient au comité syndical d'entériner les demandes des collectivités membres.

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- ✓ **DECIDE de prendre acte des demandes d'adhésion des communes membres à la compétence facultative « Maîtrise de la demande d'énergie et conseils en énergie partagé »**

Le Président
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture leet de sa publication ou notification